

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 6 avril 2023

N° 18

**Objet : Demande d'aide
financière auprès du
Département des Alpes-de-
Haute-Provence
Travaux de rénovation du
collecteur d'assainissement des
eaux usées ravin du Mardaric à
PEYRUIS**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

BASSET Françoise
BERTRAND Philippe
BOGHOSSIAN Alex
BOURJAC Jean Marie

FLORES Sylvain
GRAVIERE Remy
LAQUET Laura
PAUL Gilles

PELESTOR Michel
PRIMITERRA Geneviève
PROUST Brigitte
REBOUL Childéric

RICHAUD Véronique
RISSO Gilbert
SAVORNIN Béatrice
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Le ravin du Mardaric a été employé pour l'implantation d'une partie du réseau d'assainissement de la commune de Peyruis. Outre ses contraintes d'accès et d'exploitation, les crues de décembre 2019 ont emporté une partie des ouvrages, obligeant à des travaux de réparation et de consolidation. La vulnérabilité de ce fonctionnement étant mise au jour, il convient désormais de dévier les conduites de ce ravin pour rendre l'espace à sa dynamique naturelle et ainsi éviter les rejets de pollution dans le milieu naturel.

Provence Alpes Agglomération envisage de procéder à la construction d'un nouveau réseau en bordure de la route départementale n°4a. L'agglomération s'est engagée vis-à-vis de la Direction Départementale de Territoires 04 pour une mise en service de ce nouveau réseau.

Les contraintes techniques liées au croisement de plusieurs ouvrages sensibles (ouvrage pluvial, transéthylène, réseau ferroviaire SNCF) impliquent un phasage des travaux. La première tranche traitera les deux tiers du linéaire. Les travaux consisteront :

- à la création d'un poste de relevage et du réseau associé de refoulement sur 95 ml
- au dévoiement du réseau gravitaire sur 460 ml.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 360 592 Euros HT, financés sur le budget annexe de l'assainissement.

Ces travaux sont inscrits au contrat Zone de Revitalisation Rurale 2021-2023 avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2021-2023 avec le Département des Alpes de Haute Provence.

Provence Alpes Agglomération sollicite le Département afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	Total HT	Recettes €	Taux	Montant
Travaux	301 981 €	Subvention AERMC - ZRR 2021-2023	50%	180 296 €
Etudes et frais divers	58 611 €	Subvention Département 04 - CDST 2021-23	20%	72 118 €
		Auto-financement	30%	108 177 €
TOTAL	360 592 €	TOTAL	100%	360 592 €

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 3 mars 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Il vous est demandé :

- D'ATTESTER de la libre disposition des terrains ;
- D'APPROUVER le plan de financement pour un montant d'opération de à 360 592 €uros HT ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention de 72 118 €uros auprès du Département, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : **17 AVR. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230406-18_06042023